

Les comptes de clôture ont été approuvés et quitus a été donné au Liquidateur. La clôture des opérations de liquidation a été prononcée à compter de ce jour.

La Société sera radiée du RCS de Paris.

A11709010 – LE PUBLICATEUR LEGAL

## PANIC ROOM

SARL en liquidation au capital de 8.000 €

Siège social et de liquidation :  
20, rue Saint-Sauveur – 75002 PARIS  
448 346 619 R.C.S. Paris

L'AGO du 4/07/2011, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le dépôt des actes, pièces relatifs à la liquidation et les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Paris.

A11708920 – LE PUBLICATEUR LEGAL

## MARIN LAMISSE

Société civile de moyens en liquidation

Au capital de 100 €

Siège social :  
5, rue Crétet – 75009 PARIS  
492 902 036 R.C.S. Paris

L'Assemblée Générale réunie le 30 décembre 2011 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Pascal MARIN de son mandat de Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

Pour avis, LE LIQUIDATEUR.

911711004 – LE PUBLICATEUR LEGAL

## VAL TRADING

Société à responsabilité limitée en liquidation

Au capital de 7.622,45 €

2, place Tristan-Bernard – 75017 PARIS  
353 022 205 R.C.S. Paris

L'Assemblée Générale du 2 avril 2012, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au Liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

### AVIS AUX ACTIONNAIRES

N008113 – AFFICHES PARISIENNES

## ALLIANZ FRANCE REAL ESTATE INVEST

Société à prépondérance immobilière à capital variable à règles de fonctionnement allégées

Siège social :  
25, rue Louis-le-Grand – 75002 PARIS  
528 506 132 R.C.S. Paris

**Avis de convocation – ASSEMBLEE GENERALE MIXTE :** Les Actionnaires de la Société ALLIANZ FRANCE REAL ESTATE INVEST sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le **30 avril 2012, à 9 heures 30**, au 25, rue Louis-le-Grand, 75002 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : **Assemblée Générale Ordinaire :** – Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, – Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes; – Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, – Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-40 du Code de commerce, – Affectation du résultat de l'exercice, – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités. **Assemblée Générale Extraordinaire :** – Transfert du siège social et mise à jour des statuts (article 4 – **Siège social**), – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités. **Texte du projet de résolutions : Résolutions à caractère ordinaire : Première résolution :** L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise : • du rapport du Conseil d'Administration; • et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui ont été soumis. En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 quitus de leur gestion à tous les Administrateurs. **Deuxième résolution :** L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi, en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce et relatif aux conventions citées à l'article L. 225-28 du même Code. **Troisième résolution :** L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter au report à nouveau le résultat de l'exercice négatif de -915.111,50 €. **Quatrième résolution :** L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour faire tous dépôts ou publications où besoin sera. **Résolutions à caractère extraordinaire : Cinquième résolution :** L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de transférer le siège social de la Société du 25, rue Louis-le-Grand, 75002 Paris au **87, rue de Richelieu, 75002 Paris**, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012. En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier corrélativement l'article relatif au siège social des statuts qui sera désormais libellé comme suit : Article 4 – **Siège social :** Le siège social est fixé au 87, rue de Richelieu, 75002 Paris. **Sixième résolution :** L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour faire tous dépôts ou publications où besoin sera. L'Assemblée se compose de tous les Actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Conformément à l'article R. 225-85, pour y assister, voter par correspondance, ou s'y faire représenter, les titulaires d'actions nominatives devront faire enregistrer comptablement leurs titres sur le-

registre tenu par la Société de gestion au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Les Actionnaires qui ne pourraient assister à ces Assemblées, ont la faculté, selon leur choix : – soit remettre une procuration à leur conjoint ou à un autre Actionnaire ; – soit adresser à la Société une procuration sans indication de Mandataire ; – soit utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance. Les formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration, sont à renvoyer à l'adresse suivante : IMMOVALOR GESTION, 25, rue Louis-le-Grand, 75002 Paris, au plus tard 3 jours avant l'Assemblée. Tous les documents et informations prévus à l'article L. 225-115 du Code de commerce sont disponibles au siège social de la Société. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

A11708608 – LE PUBLICATEUR LEGAL

## JOURNAL DES COMBATTANTS

Société anonyme

Au capital de 38.683,94 €

Siège social :  
80, rue des Prairies – 75020 PARIS  
552 060 626 R.C.S. Paris

Messieurs les Actionnaires sont convoqués le **30 avril 2012 à 10 h**, au siège social en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : examen des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2011, rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapports du Commissaire aux comptes, approbation des comptes et quitus aux Administrateurs, affectation des résultats, approbation des conventions réglementées, renouvellement du mandat des Administrateurs, questions diverses. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

11708606 – LE PUBLICATEUR LEGAL

## CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

Société anonyme

Au capital de 4.786.635 €

Siège social :  
83, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS  
768 801 243 RCS PARIS

### Avis de convocation

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués le **jeudi 3 mai 2012 à 15 heures**, 9, avenue Matignon, 2<sup>ème</sup> étage, 75008 PARIS, en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

A titre ordinaire :

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Affectation du résultat de la société ;
- Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce et rapport spécial du commissaire aux comptes sur lesdites conventions ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;

- Pouvoirs pour formalités.

A titre extraordinaire :

- Rapport du conseil d'administration ;
- Modification de l'article 12 des statuts "Durée des fonctions" ;
- Pouvoirs pour formalités.

Les projets de résolutions qui seront soumis au vote de l'assemblée générale figurent dans l'avis préalable de réunion publié au *Bulletin des annonces légales et obligatoires* du 26 mars 2012, bulletin n° 37.

Modalités de participation à l'assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. A défaut d'y assister personnellement, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois modalités de participation suivantes :

- donner un pouvoir (procuration) à toute personne physique ou morale de son choix,
- adresser une procuration sans indication de mandataire, auquel cas il sera émis un vote favorable aux résolutions agréées par le conseil d'administration,
- voter par correspondance.

Lors de l'émargement de la feuille de présence, les signataires devront justifier de leur identité.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés par l'un d'eux ou par un mandataire unique.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier en assemblée générale ordinaire et au nu-proprétaire en assemblée générale extraordinaire. Toutefois, l'usufruitier et le nu-proprétaire peuvent décider par accord entre eux des modalités d'exercice du droit de vote ; ils devront en informer la société au moins cinq jours avant la date de tenue de l'assemblée.

Conformément aux dispositions des articles L.225-107-1 et L.228-1 du Code de commerce, le propriétaire d'actions de la société n'ayant pas son domicile en France peut se faire représenter par l'intermédiaire régulièrement inscrit comme détenteur de ses actions.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à assister à l'assemblée, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs de la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, teneur de leur compte titres.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, laquelle doit être annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire souhaitant voter par procuration ou par correspondance peut demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant parvenir à la société, six jours au moins avant

Annonces légales  
Formalités  
sur toute la France

BALO  
et DÉPÔTS de COMPTES  
auprès des R.C.S.

la date de l'assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration prévu à l'article R.225-76 du Code de commerce ou se le procurer à compter du 12 avril 2012 sur le site de la société <http://www.carpiniennede-participations.fr>. Ce formulaire, dûment complété et signé, devra ensuite être renvoyé à la société où il devra parvenir trois jours au moins avant l'assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la procuration donnée par un actionnaire pour se faire représenter à l'assemblée est signée par celui-ci, le cas échéant par un procédé de signature électronique, et indique ses nom, prénom et domicile.

La signature électronique peut résulter d'un procédé fiable d'identification de l'actionnaire, garantissant son lien avec le formulaire auquel elle s'attache.

La notification à la société de la désignation d'un mandataire peut être adressée par voie électronique selon les modalités suivantes : l'actionnaire nominatif doit envoyer en pièce jointe d'un e-mail, à l'adresse [servicejuridique@euris.fr](mailto:servicejuridique@euris.fr), une copie numérisée du formulaire de vote par procuration signé en précisant ses nom, prénom et adresse ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné.

Pour les actionnaires au porteur, le formulaire doit être accompagné d'une attestation de participation établie par l'intermédiaire dépositaire des titres.

L'actionnaire peut révoquer son mandat, étant précisé que la révocation devra être faite par écrit dans les mêmes formes que la nomination et communiquée à la société.

Le mandat ou le vote par correspondance donné pour l'assemblée vaut pour les éventuelles assemblées successives qui seraient convoquées avec le même ordre du jour.

En outre, tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission, n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Il n'est pas prévu de vote ou de modalités de participation par visioconférence ou par des moyens de télécommunication pour cette assemblée et, de ce fait, aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

#### Droit de communication des actionnaires

En application de l'article R.225-73-1 du Code de commerce, l'ensemble des informations et documents relatifs à l'assemblée générale et visés dans cet article pourront être consultés à compter du jeudi 12 avril 2012 sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : <http://www.carpiniennede-participations.fr>, rubrique "Assemblée Générale".

L'ensemble des documents visés aux articles R.225-89 et suivants du Code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société à compter de la publication de l'avis de convocation quinze jours au moins avant l'assemblée générale.

#### Questions écrites

Tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social : Carpinienne de Participations, Service Juridique, 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : [servicejuridique@euris.fr](mailto:servicejuridique@euris.fr). Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription en compte, soit dans les comptes de titres

nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet de la société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### AVIS AUX SOCIÉTAIRES

N008139 - AFFICHES PARISIENNES

### LOGICIA

Société union de coopératives agricoles à capital variable agréée sous le n° 2389

Siège :  
149, rue Bercy - 75595 PARIS CEDEX 12  
343 379 038 R.C.S. Paris

Les Sociétaires sont priés d'assister à l'AGO de LOGICIA qui se tiendra le **vendredi 4 mai 2012 à 10 h 30**, à la Maison Nationale des Eleveurs, 149, rue de Bercy, 75595 Paris Cedex 12, avec l'Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de l'AGO du 20 avril 2011 ;
2. Présentation du rapport financier ;
3. Présentation du rapport du Commissaire aux comptes ;
4. Présentation du rapport d'activité et d'orientation ;
5. Renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration ;
6. Vote des résolutions.

Le Président, P. DESBROSSES.

#### Actes de ventes

#### OPPOSITIONS

N007993 - AFFICHES PARISIENNES

Par acte ssp du 30/03/2012, enregistré le 6/04/2012 au SIE Paris (3<sup>e</sup>), 10, rue Michel-Le-Comte, 75003 Paris, bordereau 2012/215, case n° 11,

la Société DISTICAL, Société à responsabilité limitée, au capital de 914.694 euros, RCS Paris 403 632 771, siège : 9, rue Réaumur, 75003 Paris, représentée par Mme Xiu Ying ZHANG, demeurant 2, rue Rébeval à Paris (75019),

a cédé à :

la Société FRANCE PERLES, SARL au capital de 8.000 euros, RCS Paris 539 696 583, siège : 21, place de la République, 75003 Paris, représentée par M. Shengchun XU,

LE FONDS DE COMMERCE DE FABRICATION D'ARTICLES DE BIJOUTERIE FANTAISIE ET ARTICLES SIMILAIRES, exploité à 9, rue Réaumur, 75003 Paris avec l'entrée en jouissance au 1/04/2012.

Moyennant le prix principal de 145.000 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité chez M<sup>e</sup> Stéphane BROQUET, 4, rue Cambon à Paris (75001), et pour la correspondance auprès de M<sup>e</sup> Stéphane BROQUET, 4, rue Cambon à Paris (75001).

N008158 - AFFICHES PARISIENNES

ERRATUM à l'insertion n° N007785 parue dans les « Affiches Parisiennes » des 5 et 6 avril 2012, concernant la cession du fonds, sis 59, rue de Turbigo et 2, rue Montgolfier (angle de rue), 75003 Paris, survenue entre M. et Mme CHENG née VONGLA Nathalie. Lire : la Société WITTIER, RCS B 539 624 601 au lieu de B 441 640 505 et le fonds de commerce immatriculé sous le n° A 441 640 505.

N007917 - AFFICHES PARISIENNES

Par acte SSP du 30/03/2012, enregistré le 10/04/2012, au SIE Paris (15<sup>e</sup>), bord. n° 2012/212, case n° 8, ext. 2.118,

la SARL dénommée AEPC SARL, au capital de 7.700 €, ayant son siège social 69, rue Saint-Charles, 75015 Paris (447 747 387 RCS Paris),

a cédé à :

la SARL dénommée DELI & ASSOCIES, au capital de 10.000 €, ayant son siège social 5, rue de la Mission-Marchand, 75016 Paris, (532 745 890 RCS Paris),

UN FONDS DE COMMERCE DE RESTAURATION TRADITIONNELLE, sis et exploité 69, rue Saint-Charles, 75015 Paris.

Moyennant le prix principal de 136.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 30/03/2012.

Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité et la correspondance en l'Etude de M<sup>e</sup> Véronique BESSON VAN VEEREN, Avocat à la Cour, 20, boulevard Montmartre, 75009 Paris.

N008089 - AFFICHES PARISIENNES

Suivant acte sous seing privé en date du 22 mars 2012 à Paris enregistré au Pôle Enregistrement de Paris (3<sup>e</sup>), le 6 avril 2012, bordereau 2012/215, case 15,

M. André SUDRIE, vendeur, demeurant à Gretz-Armainvilliers (77220), 75 rue d'Alsace,

a cédé à :

SUDRIE RELATIONS PRESSE, EURL au capital de 50.000 € immatriculée au RCS Paris 540 018 397, 63, rue Rambuteau, 75004 Paris, représentée par sa Gérante Mme Catherine SURDRIE,

UN FONDS DE COMMERCE DE RELATIONS PRESSE, exploité à Paris (75004), 63, rue Rambuteau.

Moyennant le prix de 600.000 €.

La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 1<sup>er</sup> avril 2012.

Les oppositions seront reçues chez EURL SUDRIE RELATIONS PRESSE, 63, rue Rambuteau, 75004 Paris où il a été fait, à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

N008086 - AFFICHES PARISIENNES

Par acte SSP en date du 1/12/2011, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de Paris (12<sup>e</sup>), Bel-Air, le 6/04/2012, bordereau n° 2012/189, case n° 1, M. Olivier GAHINET, 16, boulevard de Strasbourg à Paris (75010), a cédé à SARL OLIVIER GAHINET ARCHITECTURE, 16, boulevard de Strasbourg à Paris (75010), 534 034 855 RCS Paris, LA CLIENTELE PENDANT DU FONDS DE COMMERCE D'ARCHITECTURE, sis et exploité 16, boulevard de Strasbourg à Paris (75010), moyennant le prix de 50.000 euros. La date d'entrée en jouissance est fixée au 1/01/2012. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales chez M. Olivier GAHINET, 16, boulevard de Strasbourg, Paris (75010).

N007990 - AFFICHES PARISIENNES

Par acte ssp du 3/04/2012, enregistré au SIE Paris (9<sup>e</sup>) Ouest, le 6/04/2012, bordereau n° 2012/418, case n° 25, ext. 4157,

la Société CHEZ LAXMI, SARL au capital de 6.000 €, sise à Paris (75009), 29, rue de la Tour-d'Auvergne, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 485 268 858, représentée par son Gérant, M. MD ALTAH HOSSAIN,

a cédé à :

la Société CHEZ PHUNG, EURL au capital de 16.500 €, sise à Paris (75009), 29, rue de la Tour-d'Auvergne, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 750 029 084, représentée par sa Gérante, Mlle Cam Phung TRAN,

LE FONDS DE COMMERCE DE RESTAURATION RAPIDE EMPORTEE ET SUR PLACE, sis et exploité à Paris (75009), 29, rue de la Tour-d'Auvergne, connu sous l'enseigne CHEZ L'INDIENNE pour lequel la Société CHEZ LAXMI est immatriculée au RCS de Paris sous le n° 485 268 858.

Moyennant le prix de 58.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 3/04/2012.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, au siège du fonds pour la validité, et pour la correspondance et le renvoi des pièces au Cabinet d'Avocats LES CONSEILS & AVOCATS ASSOCIES HENNAULT LASSIEUR, sis 34, rue de l'Écluse, 77000 Melun, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales.

N008010 - AFFICHES PARISIENNES

Aux termes d'un acte SSP, constatant la réalisation de la condition suspensive, en date du 2 avril 2012, enregistré auprès du SIE de Paris (6<sup>e</sup>) Odéon, le 3 avril 2012, bord. n° 2012/485, case n° 20, ext. 6396.

Mme RAHAINGO Ramanandraisoa, demeurant 15, rue de Cels, 75014 Paris, et immatriculée au RCS de Paris le n° A 323 434 704,

a cédé à :

la SELURL PHARMACIE KHUN, Société d'exercice libéral unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 10.000 euros, siège social : 24, place de Catalogne, 75014 Paris, et immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 750 164 535,

L'OFFICINE DE PHARMACIE sise et exploitée 24, place de Catalogne, 75014 Paris.

Moyennant le prix de 480.000 euros.

Entrée en jouissance fixée au 2 avril 2012.

Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de la SCP SAPONE BLAESI, Avocats, 184, rue de Rivoli, 75001 Paris.

N008167 - AFFICHES PARISIENNES

Suivant acte SSP du 31/03/12, enregistré le 6/04/12 au SIE de Paris (19<sup>e</sup>), bord. n° 2012/144, case n° 8, la SA MK RESTAURATION, au capital de 375.596 €, siège : 50, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris, RCS Paris 408 175 883, a cédé à la SA MK2 2013 PRODUCTIONS, au capital de 5.000 €, siège : 55, rue Traversière, 75012 Paris, RCS Paris 538 675 026, LE FONDS DE COMMERCE DE BAR-RESTAURATION, BRASSERIE, VENTE A EMPORTEUR, exploité 5-21, quai de Loire, 75019 Paris, moyennant le prix de 750.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 1<sup>er</sup> avril 2012. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales, pour la validité et pour la correspondance au siège de la SA MK2 2013 PRODUCTIONS, 55, rue Traversière, 75012 Paris.